

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015**

**2015 DASCO 170** Dotation (3.260 euros) à l'ESAA Duperré (3e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 421-11 ;

Vu le projet de délibération , en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une dotation d'un montant de 3.260 euros à l'ESAA Duperré (3e) pour lui permettre d'effectuer les travaux de réfection en peinture de la loge de la gardienne de l'établissement ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une dotation de fonctionnement d'un montant de 3.260 euros est attribuée à l'ESAA Duperré (3e) pour lui permettre d'effectuer les travaux de réfection en peinture de la loge de la gardienne de l'établissement.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3.260 euros, sera imputée sur le chapitre 65, nature 65737, rubrique 231, ligne de subventions VF80006 du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2015.

Article 3 : La somme correspondante sera versée au compte bancaire de l'établissement concerné qui effectuera la dépense et justifiera de l'utilisation des crédits obtenus.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**